

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 novembre 2004  
(convocation du 5 novembre 2004)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Novembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BOCCHIO Claude, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude  
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique  
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien  
Mme. DESSERTINE Laurence à M. BANNEL Jean-Didier (à partir de 09h45)  
Mme. DELAUNAY Michèle à M. RESPAUD Jacques  
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. DOUGADOS Daniel  
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. PONS Henri  
Mme. FAYET Véronique à Mme. TOUTON Elisabeth  
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre  
M. FLORIAN Nicolas à M. FAYET Guy

M. FREYGEFOND Ludovic à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick  
M. MARTIN Hugues à M. BOCCHIO Claude (à partir de 09 H 45)  
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. REBIERE André  
M. PUJOL Patrick à M. BRON Jean-Charles  
M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick  
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard  
Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 11 h 45)

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Construction du tramway 1ère phase - Aménagements urbains - Fabrication et pose des barrettes lumineuses (URB 71) - Marchés n° 03/130 U - Avenant n°1- Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2002/0581, vous avez autorisé la passation d'un marché permettant la fabrication et la pose de barrettes lumineuses et ce dans le cadre des aménagements urbains. Ces éléments ont pour vocation de ponctuer le trajet du tramway de signaux lumineux en étant installés sur les côtés des stations et en inter voies entre les stations des 3 lignes de notre réseau.

Ce marché, n° 03/130U, a été notifié au groupement d'entreprises CEGELEC SO (mandataire) / LEC Lyon, le 11 mars 2003, pour un montant de 1 855 032,09 € HT et ce, après appel d'offres ouvert de niveau européen.

Il convient aujourd'hui de prendre en compte les modifications suivantes :

- La nouvelle date de mise en service de l'extension « Mériadeck / ST Augustin » ayant pour conséquence sur ce marché une prolongation du délai d'exécution des prestations de 6 mois et la reprise de fabrication de pièces au niveau de la fonderie. L'incidence financière est estimée au maximum à 15 750 € HT
- La mise en place de barrettes arasées destinées à remplacer les petites barrettes latérales situées en stations. En effet, la diminution des tolérances des jupes du matériel roulant entraîne l'exigence d'encastrer cet équipement dans le sol. Cela induit également de prendre en compte :
  - la perte de fabrication supportée par le groupement correspondant aux frais fixes engagés pour de la fonderie et de l'usinage automatisé des petites barrettes initiales,
  - La diminution des quantités des barrettes initiales pour être remplacées par ces barrettes arasées,
  - Le recalage des quantités pour se conformer à la configuration du terrain, L'incidence financière est estimée au maximum à 6 814,38 € HT

- La reprise des réservations effectuées par soit dessablage, soit débouchage pour celles remplies de béton, soit par un travail en profondeur avec reprise des fourreaux non aiguillés. Ces réservations ont été réalisées et remplies par les entreprises d'infrastructure afin de sécuriser et d'éviter tout incident en attente de la pose des barrettes. Le groupement, connu tardivement, n'intervient que pour les réservations qui ne peuvent plus être libérées par ces entreprises d'infrastructure.  
L'incidence financière est estimée au maximum à 25 229,50 € HT
- La prise en compte de la pose de nuit demandée au groupement afin de ne pas perturber la circulation du tramway lors de la période de marche à blanc et la périodes des essais systèmes pour les stations La Morlette et Stalingrad.  
L'incidence financière est estimée au maximum à 9 623,28 € HT

L'incidence financière est de 57 417,16 € HT soit 3,10 % d'augmentation par rapport au marché initial portant ainsi son montant à 1 912 449,25 € HT soit 2 287 289,30 € TTC.

En conséquence, il y a lieu de passer un avenant n° 1 au marché n° 03/130 U afin de contractualiser cette prolongation, ces modifications techniques et leurs incidences financières.

Le montant de la dépense sera financé sur le budget annexe transports de l'exercice en cours. Déjà provisionné sur le budget de l'opération, il n'aura pas d'impact sur la provision pour aléas.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter au service des Marchés Publics.

Aussi, compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser M. le Président :

- à signer l'avenant n°1 au marché n°03130 U pour un montant de 57 417,16 € HT portant le nouveau montant du marché à 1 912 449,25 € HT soit 2 287 289,30 € TTC et prolongeant la durée d'exécution du marché de 6 mois
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 novembre 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 1 DÉCEMBRE 2004</b>
--

M. ALAIN CAZABONNE